

Procédure d'inscription au Case Management pour les enseignants (CMCE)

1. Déclaration d'incapacité de travail

Toutes les absences sont saisies dans la CdPe par les personnes responsables dans les écoles. Communication des programmes électronique (CdPe). La communication des programmes électronique (CdPe) est le principal instrument de recueil des données relatives aux traitements du corps enseignant.



L'annonce parvient à la section du personnel de la direction de l'instruction publique et de la culture (INC) dans la gestion des ressources ordinaires autorisées (ROA).



Les enseignants / directeurs d'école qui sont en incapacité de travail pendant plus de 8 semaines sont communiqués au Case Management pour enseignants (CMCE).



Le CMCE contacte les personnes signalées par e-mail avec un lien vers le questionnaire en ligne.



2. Prise de contact

Dès que le questionnaire est retourné, le processus d'évaluation commence

La procédure dite d'intake permet d'évaluer les bases de la décision et de déterminer dans quelle mesure un soutien au retour accompagné à l'emploi est indiqué.

3. Décision d'attribution CMCE

